

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FÉVRIER 2025

Le onze février deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel VEREECKE, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin (arrivée à 20h35), M. Krauzé, Mme Barbier, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin, Mme Masson, M. Carraro, M. Le Guienne, M. Boulin (arrivé à 20h16), M. Vergalli, Mme Vergalli, M. Chatin, Mme Cedolin, M. Doré, Mme Labarre (arrivée à 20h15), M. Rémond, Mme Ziegler, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Agnès (pouvoir à M. Vereecke)
Mme Kapusta (pouvoir à M. Hautot)
Mme Mascomère (pouvoir à M. Chatin)

Etait absent et excusé :

M. Potiron.

✂

<u>Date de convocation :</u> 05 février 2025	<u>Date d'affichage :</u> 13 février 2025	<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22
--	---	--

✂

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **20 heures 05 minutes**.

✂

Mme RIBEIRO-REGO Françoise est élue secrétaire de séance.

✂

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.
- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales).

Enfance et Jeunesse

- 1) Animations pédagogiques - Année scolaire 2024-2025.

Travaux

- 2) Demande de subventions pour des travaux d'aménagement sécuritaires, de circulations piétonnes et de voirie rue du Bec au Vent et ruelle Bon.

Affaires générales

3) Point d'information - Police Municipale.

Questions des élus

La séance sera retransmise en directe sur la page Facebook de la Commune.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité soit 19 voix dont 3 pouvoirs, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé **M. le Maire** ou son suppléant en cas d'empêchement, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services (y compris la maîtrise d'œuvre) et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à **200 000 €** hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5 % du montant du marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-après :

BUDGET GÉNÉRAL

Bâtiments et voirie :

- **Fourniture d'équipements pour le nouveau véhicule de la police municipale, par la société VASA SAS**, sise Les Ecouardes, 95150 TAVERNY, pour un montant de 5 424.00 € TTC. Lettre de commande signée le 28 novembre 2024.
- **Installation de deux candélabres solaires piétons sur la RD1001, par l'entreprise SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES**, sise 3 rue Joseph Cugnot, 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 10 824.48 € TTC. Lettre de commande signée le 03 décembre 2024.
- **Installation de compteurs divisionnaires à l'école Camille Claudel, par l'entreprise B.E.V.**, sise 322 route de Chambly, 60530 LE MESNIL EN THELLE, pour un montant de 9 240.00 € TTC. Lettre de commande signée le 03 décembre 2024.
- **Aménagement d'un abaissé de trottoir au 13 bis rue Neuve, par l'entreprise PEREZ TP**, sise 829 rue de Saint Arnoult, 60430 WARLUIS, pour un montant de 4 440.00 € TTC. Lettre de commande signée le 06 décembre 2024.
- **Balayage des rues communales 2 passages en décembre, par la société LCRBV**, sise 1130 avenue du Tremblay, 60100 CREIL, pour un montant de 1 632.00 € TTC. Lettre de commande signée le 12 décembre 2024.

- **Acquisition de matériel pour les espaces verts, à la société GUEUDET**, sise 265 route de Clermont, 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 3 577.90 € TTC. Lettre de commande signée le 12 décembre 2024.
- **Création d'un réseau d'eau à l'école Maternelle, par l'entreprise THERY TP**, sise 12/14 rue de Beauvais, 60390 AUTEUIL, pour un montant de 10 944.00 € TTC. Lettre de commande signée le 13 décembre 2024.
- **Acquisition de chaises réglables pour l'école élémentaire Camille Claudel, à la société NET COLLECTIVITES**, sise 980 avenue de la 2^{ème} Division Blindée, 30133 LES ANGLES, pour un montant de 2 660.16 € TTC. Lettre de commande signée le 13 décembre 2024.
- **Expertise contradictoire rue du Placeau, par la société SAS SARETEC**, sise 9/11 rue Georges Enesco, 94008 CRETEIL, pour un montant de 1 008.00 € TTC. Lettre de commande signée le 16 décembre 2024.
- **Acquisition de clôtures de chantier pour les services techniques, à la société ALTRAD**, sise 16 avenue de la Gardie, 34510 FLORENSAC, pour un montant de 1 096.80 € TTC. Lettre de commande signée le 17 décembre 2024.
- **Acquisition de deux panneaux de basket pour le Centre Yves Montand, à la société SPORT France**, sise lieu-dit « Les Murets », 60820 BORAN-SUR-OISE, pour un montant de 1 113.60 € TTC. Lettre de commande signée le 19 décembre 2024.
- **Travaux de démolition du préau, toilettes et muret au 29 rue de Laboissière, par l'entreprise EURODEM**, sise 10 rue de l'Avelon, 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 15 000.00 € TTC. Lettre de commande signée le 19 décembre 2024.
- **Achat de panneaux de signalisation des rues de la commune, à la société PHILMAT**, sise 16 rue des Hirondelles, 62880 ESTEVELLES, pour un montant de 3 548.16 € TTC. Lettre de commande signée le 19 décembre 2024.
- **Travaux de borduration et revêtement de chaussée des trottoirs dans diverses rues, par l'entreprise BOYET TP**, sise 6 rue de Calais, 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 39 586.20 € TTC. Lettre de commande signée le 19 décembre 2024.
- **Réparation sur la saleuse : changement du basculeur, par la société ACOMETIS**, sise 7 place du 17 novembre, 68360 SOULTZ HAUT RHIN, pour un montant de 5 288.09 € TTC. Lettre de commande signée le 31 décembre 2024.
- **Passage d'un lamier sans ramassage dans la commune, par l'entreprise JULIEN PAYSAGE**, sise 36 bis rue de Bray, 60850 SAINT-GERMER-DE-FLY, pour un montant de 3 552.00 € TTC. Lettre de commande signée le 02 janvier 2025.
- **Augmentation de la capacité de la sauvegarde externalisée, par la société ADICO**, sise BP n°683, 60006 BEAUVAIS CEDEX, pour un montant de 1 293.60 € TTC. Lettre de commande signée le 06 janvier 2025.
- **Fourniture de sel de déneigement pour les services techniques, par la société OGAMALP**, sise 230 rue de Savoie, 74700 SALLANCHES, pour un montant de 2 376.00 € TTC. Lettre de commande signée le 06 janvier 2025.

- **Réalisation d'une tranchée pour passage de la fibre à l'école Maternelle, par l'entreprise THERY TP**, sise 12/14 rue de Beauvais, 60390 AUTEUIL, pour un montant de 3 821.40 € TTC. Lettre de commande signée le 06 janvier 2025.
- **Achat d'un pupitre de conférence Design, à la société ALTRAD**, sise 16 avenue de la Gardie, 34510 FLORENSAC, pour un montant de 1 033.20 € TTC. Lettre de commande signée le 09 janvier 2025.
- **Aménagement d'un abaissé de trottoir au 54 rue Neuve, par l'entreprise PEREZ TP**, sise 829 rue de Saint Arnoult, 60430 WARLUIS, pour un montant de 1 920.00 € TTC. Lettre de commande signée le 14 janvier 2025.
- **Aménagement d'une entrée charretière au 9 ruelle de la Messe, par l'entreprise THERY TP**, sise 12/14 rue de Beauvais, 60390 AUTEUIL, pour un montant de 2 262.65 € TTC. Lettre de commande signée le 13 janvier 2025.
- **Achat de produits et matériel d'entretien pour l'année 2025, à la société ADELYA**, sise 14 rue de Villers, 60000 ALLONNE, pour un montant de 9 148.15 € TTC. Lettre de commande signée le 17 janvier 2025.
- **Fourniture de granulés en vrac pour la chaudière de la salle Bouton de Nacre et du centre de Loisirs, à la société DECAUX COMBUSTIBLE**, sise rue du Bois Prévost, ZI Sud, 60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE, pour un montant de 2 596.00 € TTC. Lettre de commande signée le 23 janvier 2025.
- **Travaux de désembouage du circuit de chauffage sur la chaudière du Dojo, par l'entreprise LC VOISIN**, sise 5 avenue du Général de Gaulle, 60300 SENLIS, pour un montant de 1 669.28 € TTC. Lettre de commande signée le 28 janvier 2025.

DÉCISION :

- **Bail conclu du 16 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 avec Madame Anita GLELE SELARL**, 29 rue de Laboissière, 60730 SAINTE-GENEVIÈVE, pour un montant de 400 € TTC mensuel, décision signée le 09 décembre 2024.
- **Don, Tournage Ecole Roger Pauchet**, pour un montant de 150.00 € TTC, décision signée le 09 janvier 2025.

CONVENTION :

- **Convention de fourrière animalière, avenant 2025, avec S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise**, sise 1 rue de la Ferme d'Essuilet, 60510 ESSUILES-SAINTE-RIMAULT, pour un montant de 3 588.00 € TTC, convention signée le 15 décembre 2024.

Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 février 2025.

Discussions :

Monsieur Falampin : Concernant la fourrière animalière on ramasse chats et chiens errants ?

Monsieur le Maire : Oui, je vous confirme, cela est pris en charge par la S.P.A.

(Arrivées de M. Xavier Boulin à 20h16 et Mme Dominique Labarre à 20h15).

Délibération n°1

1) ENFANCE ET JEUNESSE - ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025.

Mme Ribeiro-Rego, adjointe au Maire, expose :

La commune participe chaque année aux projets pédagogiques des écoles.

Cette participation vient en complément des dépenses de fonctionnement des écoles qui s'établissent à **52,25 € par enfant** pour l'ensemble des écoles élémentaires et maternelle.

Il est proposé une participation aux projets pédagogiques de la manière suivante :

- **14 € par élève** pour les sorties scolaires.
- **14 € par élève** pour l'achat de livres de fin d'année.
- Participation en fonction des projets d'animation pédagogiques présentés par les enfants.

Ecole maternelle

Classe Théâtre

Un projet d'animation est proposé autour d'ateliers Théâtre avec toutes les classes de maternelle à raison de 14 interventions théâtrales.

Le coût total de ce projet s'élève à un montant de **2 215,20 €**.

Dans le cadre du projet, visé ci-dessus, il est proposé une prise en charge par la commune.

Ecoles maternelle et élémentaires

Subventions aux coopératives scolaires pour leur voyage de fin d'année.

Il est proposé de reconduire la participation de **14 €** par élève, soit pour les trois écoles :

Ecole Camille Claudel.....	14 € x 240 élèves =	3 360 €
Ecole Roger Pauchet.....	14 € x 50 élèves =	700 €
Ecole Aux Jolis Pommiers.....	14 € x 170 élèves =	<u>2 380 €</u>
	TOTAL	= 6 440 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les animations pédagogiques de l'école maternelle Aux Jolis Pommiers et des écoles primaires Camille Claudel et Roger Pauchet,

Considérant les subventions annuelles versées aux coopératives scolaires pour les voyages de fin d'année,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTÉ** de subventionner pour un montant total de **2 215,20 €** le projet d'animation pédagogique (ateliers théâtre) de l'école maternelle « Aux Jolis Pommiers ».
- **FIXE** à **14 €** la dotation pour l'achat de livres de fin d'année, (=14 x 460), soit **6 440 €**.
- **DÉCIDE** de verser cette dotation sous forme de subventions annuelles aux coopératives respectives des écoles.
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget de la commune - Exercice 2025 - article 65748 pour la partie subvention coopérative et 6232 pour la partie achat de livres de fin d'année.

Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 février 2025.

Discussions :

Pas de discussions.

∞∞∞

Délibération n°2

2) TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRES, DE CIRCULATIONS PIÉTONNES ET DE VOIRIE RUE DU BEC AU VENT ET RUELLE BON.

Monsieur le Maire expose :

La Commune a engagé une politique volontariste de mise en accessibilité de la voirie pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ainsi que de sécurisation routière.

La continuité de cette politique passe par l'aménagement de la rue du Bec au vent et Ruelle bon.

Les travaux envisagés ont pour objectif :

- Création d'aménagements sécuritaires,
- Amélioration de la circulation piétonne,
- Réfection de la voirie,

Désormais, il s'agit d'assurer la mise aux normes et la sécurisation routière de la rue.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des aménagements sécuritaires, de circulation piétonne et de voirie,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT
Montant total des travaux	200 000
TOTAL Dépenses	200 000
Recettes	
Département (33 %)	66 000
DETR (40 %)	80 000
Autofinancement	54 000
TOTAL Recettes	200 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix dont 3 pouvoirs),

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux dont le coût est estimé à **80 000 € HT**.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et dont le coût est estimé à **66 000 € HT**.
- **SOLLICITE** auprès de ces deux partenaires une demande de dérogation anticipée pour commencement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes de subvention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 février 2025.

Discussions :

Monsieur Doré : On a fléché cette voie comme une voie verte ?

Monsieur le Maire : Oui, je vous confirme, comme la rue du Four à Chaux.

✂

3) AFFAIRES GÉNÉRALES – POINT D'INFORMATION – POLICE MUNICIPALE.

M. Xavier Boulin, conseiller municipal délégué, expose :

<i>2ème semestre 2024</i>	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Totaux
Total des actions mensuelles de la PM	150	167	205	224	243	209	1198
	<i>Dont</i>						
Surveillance écoles/collège	0	0	39	21	46	20	114
Gestion des animaux	0	2	4	8	8	8	39
Demande d'interventions des citoyens	73	74	96	75	58	67	443
Actions de prévention	5	3	5	7	6	10	36
Contrôles routiers/vitesse	10	0	7	7	14	3	41
Administratif/Police administrative	123	110	139	131	125	115	743
Environnement	5	6	2	2	4	2	21
Partenariat/Liaisons/Echanges partenaires et forces de l'ordre	18	19	15	11	18	16	97
Patrouilles véhiculée/pédestre/VTT	39	33	31	43	31	33	210
Total des infractions	21	0	10	5	10	5	51
Infractions aux règles de stationnement	17	0	6	4	4	5	36
Infractions à la vitesse/route	4	0	4	1	6	0	15

L'ANNEE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES :

ANNEE 2024	TOTAUX
ACTIONS DE LA PM	2530
PATROUILLES VL/PEDESTRE	396
DEMANDE D'INTERVENTIONS OU REPONSES AUX CITOYENS	874
ACTIONS DE PREVENTION	72
CONTROLES ROUTIERS/VITESSE	75
TOTAL DES INFRACTIONS	106
INFRACTIONS AUX REGLES DE STATIONNEMENT	80
INFRACTIONS A LA VITESSE/ROUTE	25
NUISANCES SONORES	1

Pas de vote.

Discussions :

Monsieur Chatin : Sous l'intitulé « police administrative » vous mettez quoi ?

Monsieur Boulin : Cela concerne, les ports de convocation, les affichages des arrêtés, le fait de faire respecter ces arrêtés et ainsi de suite.

☪

(Arrivée de Mme Marin à 20h35).

Questions des élus

Questions groupe « Un Nouvel avenir pour Sainte-Geneviève » :

a) **Monsieur Chatin** : Un Notaire a été installé dans l'ancienne école du Petit-Fercourt, ce qui est plutôt une bonne chose. L'article L2122-21 (al.1) du CGCT dispose que le Maire administre les propriétés de la Commune, il le fait sous le contrôle du Conseil municipal selon ce même article. Quelles sont les conditions d'attribution de ces locaux : bail, loyer, entretien ?

Monsieur le Maire : Dans le cadre de l'article L.2122-22 le Conseil Municipal peut par délibération déléguer au Maire pendant la durée de son mandat, un certain nombre de pouvoirs. Par délibération du 14 juin 2022, le Conseil Municipal de la commune a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de « décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 4 ans ».

C'est dans ce cadre, que j'ai mis en place un bail du 16 décembre 2024 au 31 décembre 2026 pour un montant de 400 euros mensuel avec madame GLELE. L'ensemble des fluides étant à sa charge. S'agissant de l'entretien, le bail prévoit que l'occupant maintiendra les lieux en bon état à sa charge.

D'ailleurs, vous en trouverez l'information, dans le compte-rendu des décisions du Maire, comme cela était prévu.

b) **Monsieur Doré** : Il y a plus d'un an et demi a été constitué un Comité consultatif des jeunes, en mai 2023. Le Conseil municipal n'est jamais informé de ses travaux, de la tenue de ses réunions, de leur fréquence, qu'en est-il ?

Monsieur Hautot : Je vais tenter de répondre en l'absence de Madame Kapusta. Le Conseil Municipal des Jeunes est un comité consultatif qui se réunit chaque mois, encadré par Mesdames Kapusta, Ribeiro, Monsieur Carraro et d'autres élus. Un compte-rendu est réalisé chaque mois et diffusé à l'ensemble des jeunes, afin de récapituler la séance, le relevé de décisions et les actions à venir. Je vous propose de laisser Madame Kapusta revenir plus en détail sur ce comité lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Doré : Le compte-rendu, il pourrait aussi être communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Hautot : Cela n'est pas une obligation légale, on lui laisse faire ce qui lui semble le plus opportun avec les jeunes.

Monsieur Doré : Ce qui est gênant, le but, vous le dites vous-même, c'est de permettre à ces jeunes d'être confrontés à un sens civique, au fonctionnement des institutions.

Monsieur Hautot : Ce qui est le cas.

Monsieur Doré : Ce qui serait bien, c'est qu'ils viennent nous voir, qu'ils participent aux Conseils, qu'ils formulent des propositions. Dans la charte, cela est bien explicite, informer les jeunes des actions menées, être porteurs de projets simples, ambitieux et œuvrer à leur réalisation. Nous, on ne les voit pas ces projets et autre chose, dans le règlement intérieur, il est prévu un budget (article 3) alloué chaque année par le Conseil Municipal. Or, on n'en a pas débattu l'année dernière au moment du budget. L'année dernière, on n'a rien dit, c'est la première année, c'est nouveau. Pour être honnête, depuis la rentrée, j'attends de voir venir quelques choses. La question qui se pose quels projets vont être avancés, on aimerait bien y être associés, car cela fait partie du fonctionnement institutionnel.

Monsieur Hautot : Vous les voyez aux différentes manifestations et commémorations.

Madame Ribeiro : Cela n'est pas toujours évident d'avoir tous les enfants présents car ils ont des vies familiales parfois bouleversées. On les rassemble une fois par mois.

Monsieur Carraro : Oui, on a surtout eu un problème d'effectif et cela a été compliqué pour les réunir car on ne les a pas tous en même temps.

Madame Ribeiro : En tout état de cause, ils font tout ce qu'ils peuvent pour être présents et quand ils sont là, ils bossent. On ne peut pas vous dévoiler ce qu'ils ont envie de faire car cela est une surprise.

Monsieur Doré : Si cela est confidentiel, oui cela est normal mais s'il y a un budget on doit en être informés.

Madame Ribeiro : Entre nous, Corinne fait un gros travail pour relancer et animer le sujet.

Monsieur Doré : Je me permettrai de reposer la question lors d'un Conseil.

c) **Monsieur Chatin** : Monsieur le Maire, allez-vous déménager ? (C'est une note d'humour) Des rumeurs subsistent et perdurent même de l'implantation d'un commerce de type LIDL ou ALDI sur les terrains DENIS avec des logements sociaux au-dessus. Après une telle implantation à cet endroit, à quelques centaines de mètres de chez vous, notre Commune ne serait plus le charmant petit village que vous disiez apprécier tant. Les conséquences sur les autres commerces, notamment les petits commerces, ont-elles été évaluées ?

Monsieur le Maire : Je suis curieux de connaître le fondement de vos rumeurs....

Déménager, dans la résidence sénior, peut-être, non je plaisante !

Cela fait 50 ans, que j'habite à Sainte-Geneviève et je compte bien y rester. Mon épouse est née à Sainte-Geneviève et on compte y rester.

Maintenant, cela devient lourd Monsieur Chatin, ce type d'insinuation.

Revenons, sur la réalité de terrain et le travail que mon équipe et moi-même fournissons quotidiennement.

Sur la friche Denis qui nourrit tous vos fantasmes je vous le répète, rien n'est acté à ce jour, il y a un travail qui est mené en fonction des orientations suite aux discussions que nous avons eu en commission urbanisme et du sondage réalisé auprès de la population. Il sera temps d'en discuter au moment opportun.

Concernant les conséquences pour les petits commerces, justement Monsieur Chatin, il s'agit de renforcer et conforter la position de la commune afin d'attirer toujours plus. Pour comparaison, deux communes similaires en nombre d'habitants, voire moins même, bénéficient déjà de plusieurs commerces de proximité. Exemple Crèvecœur le Grand, 3 462 habitants, 3 commerces alimentaires (Leclerc, Carrefour Market et Vival), Grandvilliers moins de 3 000 habitants (Intermarché, Carrefour Market et Diagonal), il y a une réflexion à mener pour nos habitants.

Il n'y a rien d'acter, oui, LIDL on a été approché mais ils voulaient l'ensemble de la place et pour l'instant rien, on est toujours en réflexion.

Madame Ziegler : Si je puis me permettre quand on implante un magasin on ne prend pas en compte seulement les habitants de la commune mais aussi les campagnes aux alentours.

Monsieur Hautot : Il y a une volonté des citoyens d'avoir un commerce discount ou autres et cela n'aura pas de répercussion sur les autres magasins car tous les gens qui fréquentent ces commerces aujourd'hui, ils vont ailleurs. Là, justement on aurait le moyen de les retenir ici, ce qui serait une bonne retombée pour le commerce local.

Monsieur Doré : Sur le sondage, c'est bien de demander l'avis de la population mais dans ce cas on fait un vrai sondage.

Monsieur Hautot : Mais cela était un vrai sondage !

Monsieur Doré : Non, cela ne se fait pas comme cela. Je suis désolé de le dire ce sondage est sans valeur car cela ne se fait pas comme cela.

Monsieur le Maire : Dites-nous comme cela doit se faire alors.

Monsieur Doré : Normalement, on doit faire appel à un organisme extérieur.

Monsieur Hautot : Avec un coût supplémentaire.

Monsieur le Maire : Pour ma part, cela a été fait avec sérieux et professionnalisme, il y a eu un boitage sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Doré et Monsieur Chatin : Ce qui en ressort c'est la diversité des réponses.

Monsieur Hautot : Monsieur Chatin, vous qui entendez les citoyens, vous avez entendu le besoin de commerce (discount).

Monsieur Chatin : J'ai entendu cette demande, pour répondre à Monsieur le Maire, qui s'inquiète : ce sont les petits commerçants de la commune. Si la question est posée, cela vient principalement d'eux. Et au vu des discussions, il y a de quoi être inquiet. Il y a 60 ans, moi j'arrivais à la Courneuve et cela y ressemble. Vous dites qu'il y a une réflexion à mener, il y a des commissions municipales et on peut les élargir et la réflexion devrait être menée là et pas ailleurs.

Monsieur Le Guienne : J'entends bien l'inquiétude des commerçants et ils se basent sur quoi. Le point de départ, c'est cela. Une enquête qui n'est pas valable mais votre question concernant les commerçants repose sur quelle base ? Ce sont des rumeurs. C'est écrit, un ALDI ou un LIDL avec des logements au-dessus dans la question. On est sur une rumeur.

Monsieur Chatin : C'est pour cette raison que je demande des explications.

Par ailleurs sur l'inquiétude des commerçants. J'ai eu l'occasion d'analyser la situation financière de quelques commerçants dans mon activité professionnelle et leur situation est souvent très tendue et le portefeuille des citoyens n'est pas extensible donc étendre le commerce de façon incontrôlée n'est pas une bonne chose. On est dans un

Nous sommes dans une situation différente des communes citées, ici, nous sommes entre deux gros pôles Chambly et le Beauvaisis. Et donc ce n'est pas le cas des communes citées.

Monsieur Le Guienne : Cela pose la question de l'emploi sur Sainte-Geneviève, je me souviens d'une discussion avec vous Monsieur Chatin, vous me disiez que fut un temps ce n'étaient pas les gens de Sainte-Geneviève qui allait travailler à Beauvais mais l'inverse.

Monsieur Chatin : Oui, il y avait un équilibre entre les deux.

Monsieur Le Guienne : Est-ce qu'il ne serait pas bon de tout faire pour revenir à un équilibre de ce type, car Sainte-Geneviève, si on ne se développe pas, cela va devenir une cité dortoir. Si on veut que la commune reste dynamique il faut investir.

Monsieur Doré : La meilleure réponse à la rumeur c'est d'être clair publiquement.

Monsieur Le Guienne : Question qui a été posée plusieurs fois et pour l'instant il n'y a rien pour le moment.

Monsieur le Maire : Au moment venu, il y aura une réflexion à mener ensemble.

Monsieur Chatin : On est en pleine réflexion du PLU, cette réflexion doit être intégrée.

Monsieur Krauzé : Cela, c'est une question que vous pouvez poser à une commission d'urbanisme qui a lieu en mars.

Monsieur Chatin : On l'a déjà posée en commission urbanisme.

Monsieur Hautot : Les rumeurs viennent aussi de ceux qui les lancent.

Monsieur Chatin : Nous n'avons pas lancé ces rumeurs.

- d) **Madame Cedolin** : Le 7 juillet 2022, le Conseil municipal a décidé de tester City Hall. Jamais il n'a été fait de bilan de cette application que nous n'avons prise à l'essai gratuit que pour une année. Qu'en est-il ?

Monsieur Hautot : Cette application est un outil pour renforcer la communication avec les citoyens de la commune. A ce jour, nous avons 222 abonnés qui consultent régulièrement les informations qui y sont présentes. Il a été observé une progression des abonnés entre 2023 et 2024.

Maintenant, il est vrai qu'il nous faut en faire la publicité afin d'augmenter ce nombre d'abonné. A côté, nous avons également le site Facebook qui fonctionne très bien plus de 153 565 vues et 3281 followers sur les trente derniers jours sur l'ensemble des publications.

Une réflexion sera menée prochainement sur l'ensemble de ces outils et rebooster l'application Cityall.

Madame Cedolin : Et maintenant cela n'est plus gratuit ?

Monsieur Hautot : Non, cela coûte un peu plus de 900 euros par an soit 76 euros par mois.

Madame Ziegler : On peut savoir, si c'est possible combien de génovéfains sur Facebook.

Monsieur Hautot : Oui, 65 % de femmes et 35 % d'hommes, 98,8 % de France, 0,4 % d'Algérie, 0,4 % de côte d'Ivoire et 0,2 % de Belgique. Le plus vu le lundi. Les villes, Sainte-Geneviève, Beauvais, Méru et Noailles.

Monsieur Doré : Pour relancer, vous avez des idées ?

Monsieur Hautot : On va surtout communiquer par boîtage à la population. Je ne suis pas satisfait mais on va y travailler.

Monsieur Chatin : Normalement, on devait avoir une notification par l'application.

Monsieur Le Guienne : C'est un choix dans vos paramètres.

Monsieur Hautot : Moi, cela fonctionne.

☪

La séance est levée à 20 heures 55.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Affiché et publié par voie électronique, le 13 février 2025.

La Secrétaire,


Françoise RIBEIRO-REGO

Le Maire,



Daniel VEREECKE

